

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

**Département de la Seine-Saint-Denis**

**Arrondissement du Raincy**

**Canton de Tremblay-en-France**

**Nombre de Conseillers**

**Séance du 28 janvier 2021**

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Amel JAOUANI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Bertrand LACHEVRE, Madame Aline PINEAU, Monsieur Amadou CISSE, Madame Nijolé BLANCHARD, Monsieur Thierry GODIN, Monsieur Michel BODART, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Mohamed GHODBANE, Monsieur Jean-Claude FOYE, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Luis BARROS, Madame Aurélie MAQUEVICE, Monsieur Julien TURBIAN, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Célia BOUHACINE, Madame Angelina WATY, Madame Louiza MOUNIF, Madame Calista BOURRAT, Madame Valérie SUIN.

- excusés représentés : Monsieur Alexis MAZADE, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Céline FAU, ayant donné pouvoir à Madame Aurélie MAQUEVICE jusqu'au point n°2, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Madame Estelle DAVOUST, ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent FAVERO, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, ayant donné pouvoir à Madame Valérie SUIN, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, ayant donné pouvoir à Madame Valérie SUIN.

- excusé : Monsieur Louis DARTEIL jusqu'au point n°2.

- absents : Madame Céline FREBY, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Emmanuel NAUD.

### **Monsieur Jean-Claude FOYE, Adjoint au Maire, Secrétaire de séance**

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit janvier à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 22 janvier 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal, 18 Boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 18h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Jean-Claude FOYE, Adjoint au Maire a été désigné Secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** les orientations budgétaires 2021.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Versement du solde de la subvention 2021 au Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 39 648,75 euros à l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL) située 18 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°1 à la convention cadre signée avec l'association Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL).

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1, à effectuer le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation de subventions aux établissements scolaires du premier degré au titre de leurs projets d'actions éducatives (P.A.E) pour l'année scolaire 2020-2021**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention d'un montant de 5000 euros (cinq mille euros) au profit des établissements scolaires du premier degré dans les termes ci-dessous, dans le cadre de leurs Projets d'Actions Éducatives (P.A.E) pour l'année scolaire 2020-2021 :

ECOLE	INTITULE	DECISIONS COMMISSON
POLITZER	AMENAGER UN JARDIN POTAGER	200 euros
POLITZER	PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	400 euros
POLITZER	MODERNISATION ET ENRICHISSEMENT DE LA BCD	600 euros
GS MALRAUX	PERMIS PIETON/ VELO	600 euros
GS MALRAUX	FRESQUE MURALE "citoyenne et vivre ensemble"	1 000 euros
A France ELEMENTAIRE	ATELIER DE RECREATION	400 euros
CURIE ELEMENTAIRE	UN BILLODROME POUR LES ELEVES	300 euros
3 ECOLES / GS COTTON MOULIN	JOURNEES FESTIVES DU LIVRE	1 000 euros
CASANOVA	LES PETITS JARDINIERS	500 euros
		5 000 euros

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation du contrat de partenariat à signer entre la commune de Tremblay-en-France et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) relatif au projet ' Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie territoriale et partenariale de prévention des rixes en Seine-Saint-Denis '**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés, le contrat de partenariat à signer entre la commune de Tremblay-en-France et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

**ARTICLE 2.**

**VOTE** le co-financement dudit contrat de partenariat d'un montant annuel de 3 000 € TTC (trois mille euros) pour l'année 2021.

**ARTICLE 3.**

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours, conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation de la convention à signer avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis, la Procureure de la République et l'Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France (USH) relative à la sécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social de la Seine-Saint-Denis**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'adhésion de la commune de Tremblay-en-France à la convention à signer avec Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Madame la Procureure de la République et l'Union Sociale pour l'Habitat d'Ile-de-France (AORIF).

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**Approbation de la convention à signer entre le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis (DTSP) et les communes de Tremblay-en-France et Villepinte relative à l'affectation d'un travailleur social au commissariat TREMBLAY/VILLEPINTE**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention partenariale relative à l'affectation d'un travailleur social au sein du commissariat de Tremblay/Villepinte à signer entre Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité (DTSP) de Seine-Saint-Denis et les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte.

**ARTICLE 2.**

**VOTE** le versement pour l'année 2021 à la commune de Tremblay-en-France d'une subvention d'un montant total de 13 000 € (treize mille euros) pour la participation de la commune au financement du poste d'un intervenant social au sein du commissariat Tremblay/Villepinte.

**ARTICLE 3.**

**DIT** que les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 36 voix POUR

**La séance est levée à 19h41.**

Le Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude FOYE, Adjoint au Maire

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 01/02/2021.

Pour le Maire et par délégation,

**Le Directeur Général Adjoint des Services**

**Romain PARRAT**